

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00211

**AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de présents : 42
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D2024002110

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont créé en 2021 un service commun « Sports loisirs et Vie sociale » rattaché à Saint-Etienne Métropole.

La Direction mutualisée Sports Loisirs et Vie Sociale est composée de cinq services, dont le Service Cohésion sociale et le Service Administration générale, ce dernier assurant notamment le rôle de plate-forme d'accueil unique pour l'ensemble des Services de la Direction.

L'organisation de la Direction mutualisée Sports Loisirs et Vie Sociale (DSLVS) a été modifiée, avec la scission du Service Cohésion sociale désormais rattaché au Pôle Services à la Population en tant que Direction de la Cohésion sociale (Direction de la Ville de Saint-Etienne). La Direction « Sports Loisirs et vie sociale » est ainsi renommée « Sports et vie associative ». De ce fait, l'effectif du Service Administration Générale de cette Direction « Sports et vie associative » est réduit de 2 postes de catégorie C.

D'un commun accord entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, il est convenu de transférer à la Ville de Saint-Etienne deux fonctionnaires de catégorie C du Service administratif qui assurent des missions d'appui administratif pour le compte du Service cohésion sociale.

Les suppressions de postes suivantes sont proposées :

Pôle	Direction	Définition	Numéro
Développement culturel, sportif et évènementiel	Sports et vie associative	2 Assistants de direction Adjoint administratifs Temps complet	11051 11052

Cette réduction d'effectif doit se traduire par une réduction du montant de masse salariale refacturé. Un avenant à la convention de création de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposé et joint à la présente délibération.

Les Comités Sociaux Territoriaux de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole ont été consultés sur cette évolution du Service commun « Sports et vie associative ».

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les suppressions de postes précitées ;**
- **approuve l'avenant n°3 à la convention de création du service commun Direction Sports et Vie associative entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette délibération.**


Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE